

*Questions orales***L'ÉNERGIE**LES INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS
L'EXPLOITATION DE GISEMENTS DE HOUILLE EN
COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, comme le ministre des Finances est absent, je vais poser ma question au premier ministre. Hier soir, à l'autre endroit, le représentant de la Colombie-Britannique au cabinet a affirmé que contrairement à ce qu'avait cru comprendre notre collègue, le député de Vancouver-Kingsway, le gouvernement fédéral investira très peu ou pas du tout dans l'exploitation des gisements de houille du nord-est de la Colombie-Britannique à des conditions acceptables pour les autorités provinciales.

Étant donné que celles-ci ont décidé de financer la construction de la voie de desserte à un coût de 300 millions de dollars en puisant dans les recettes des exportations de gaz naturel, le ministre peut-il nous assurer que le gouvernement n'accapara pas cette source de recettes, ce qui bloquerait des milliers de nouveaux emplois en Colombie-Britannique?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le gouvernement fédéral contribuera à la mise en valeur de la région houillère du nord-est de la Colombie-Britannique surtout en . . .

M. Clark: Paroles.

M. Pepin: . . . se chargeant du taux de livraison des matières premières au port de Prince-Rupert. Pour ce faire, il construira les installations à un coût approximatif de 35 millions de dollars. Le gouvernement fédéral a également arrêté un taux fixe à l'intention des sociétés pour qu'elles soient en mesure de négocier sur-le-champ avec les Japonais.

Le gouvernement fédéral apportera aussi une autre contribution indirecte, en ce sens que le CN devra améliorer sa voie principale afin qu'elle puisse servir au transport. Cela représente un investissement considérable pour le CN.

L'ÉTABLISSEMENT D'UN PRIX UNIQUE POUR LE PÉTROLE AU
CANADA

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources participe aujourd'hui à une réunion et s'occupe sans doute d'élaborer une nouvelle formule pour fixer le prix du pétrole pour tous les Canadiens. Or, la formule actuelle de fixation des prix prévoit des subventions au mazout dans l'est du Canada, alors qu'il se vend deux fois plus cher dans beaucoup de régions du Nord.

Je vais donner un exemple. A Wollaston Lake, en Saskatchewan, le mazout coûte 30c. le litre, tandis qu'il coûte 16.5c. le litre à Montréal et à Ottawa. Cela revient à 75c. le gallon à Montréal et Ottawa, contre \$1.36 le gallon. Le premier ministre pourrait-il nous dire si la formule qui résultera de ces entretiens tiendra compte des habitants du Nord, afin que ceux-ci profitent également des subventions, du programme de pondération des prix, ou du prix composite ou du programme,

quel qu'il soit, sur lequel on s'entendra, et qu'ils puissent acheter le mazout au même prix que les autres Canadiens?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il semble que le député pose une question fort importante eu égard au coût de la vie plus élevé que doivent subir les Canadiens qui habitent ailleurs que dans les régions les plus peuplées. C'est une question sur laquelle tous les gouvernements se sont penchés.

Il existe des dispositions spéciales, mais on ne peut s'attendre que toutes les denrées se vendront le même prix partout au Canada, qu'il s'agisse de l'essence, du pain, du blé ou de quoi que ce soit d'autre. Il faut toujours tenir compte des frais de transport qui s'ajoutent au prix et qui s'appliquent au pétrole comme à tout autre produit vendu au Canada.

M. Korchinski: J'ai une question supplémentaire, madame le Président.

Mme le Président: A l'ordre. La parole est au député de Qu'Appelle-Moose Mountain.

* * *

L'AGRICULTURELE PROGRAMME DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE
L'OUEST—DEMANDE D'UN PAIEMENT PARTIEL POUR
COMBATTRE LE CHÔMAGE

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné le chômage actuel et à venir dans les usines de fabrication de voitures, de camions et de machines de l'Est, le ministre envisagerait-il de faire un paiement partiel en vertu du régime de stabilisation concernant le grain de l'Ouest au début de l'été, en vue d'atténuer le chômage dans l'Est et afin que nous, dans l'Ouest, obtenions assez d'argent qui reste de l'an passé pour aider ces chômeurs à se trouver du travail?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, j'examinerai la recommandation du député et j'en discuterai avec mes collègues qui s'occupent également du programme.

* * *

LES TRANSPORTSLE PORT DE VANCOUVER—LES CRÉDITS POUR MAINTENIR LE
SERVICE DE BATEAU-POMPE

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je suis sûr que le ministre a eu connaissance ou entendu parler de la motion présentée la semaine dernière en vertu de l'article 43 du Règlement concernant l'affaire du bateau-pompe de Vancouver.